



2026	DGS038
Délégation de signature	
Direction des Ressources Humaines	

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Tampon Préfecture

094-219400686-20260327	DGS038
ARR26P 0389	
Date transmission :	27 MARS 2026
Date réception :	27 MARS 2026

**Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19,  
**Vu** le Code général de la fonction publique,  
**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration,  
**Vu** l'arrêté de délégation de monsieur Julien KOCHER 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint en date du 25 mars 2026,  
**Vu** la décision de nomination de Madame Ahlem BEN AMEUR en date du 30 janvier 2023,

**Considérant** que Madame Ahlem BEN AMEUR, attachée territoriale, exerce les fonctions de Directrice des Ressources Humaines,

**Considérant** que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner une délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines.

### ARRETE :

**ARTICLE 1** – Donne délégation permanente de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Ahlem BEN AMEUR, Directrice des Ressources Humaines, à l'effet de signer les documents, courriers, attestations, certificats suivants :

- Les courriers d'information en lien avec l'activité de la Direction des Ressources humaines ;
- Les documents courriers et formalités liés à la gestion administrative du recrutement et à la fin de fonctions des fonctionnaires stagiaires, agents titulaires, agents contractuels et vacataires ;
- Les documents en lien avec les déclarations de vacances de poste et de nomination auprès du CIG ;
- Les documents relatifs aux inscriptions aux concours et/ou examens professionnels de la fonction publique ;
- Les états de service des agents, ;
- Les états de paie ;
- Les pièces justificatives de la paie ;
- Les certificats administratifs en lien avec la paie, la carrière individuelle des agents et les indemnités des élus ;
- Les états relatifs à la retraite ;
- Les documents CNRACL ;
- Les ordres de missions et les certificats administratifs relatifs aux déplacements du personnel communal ;
- Les états d'heures supplémentaires et le versement de l'IFTS ;
- Les documents, courriers, et formalités relatifs à la gestion administrative des procédures d'expertise médicale ;

1

Date de publication électronique : 27 MARS 2026

Service : DGS  
Domaine : Délégation de signature  
Nomenclature : 5.5.3

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

Toute correspondance doit être adressée à

- Les documents, courriers et formalités relatifs à la gestion administrative de la formation professionnelle du personnel communal et des élus ;
- Les documents France Travail ;
- Les documents et courriers relatifs aux autorisations spéciales d'absence, congés annuels, RTT, congés familiaux ;
- Les documents et courriers de gestion administrative des congés maladie ordinaire, congés longue maladie et congés de longue durée ;
- Les documents, courriers et formalités liés aux CITIS;
- Les documents, courriers et formalités liés au reclassement et PPR ;
- Les documents et courriers liés aux différentes positions administratives ;
- Les décharges d'activité de service et autorisations d'absence des agents pour l'exercice d'une activité syndicale;
- Les documents concernant l'autorisation de conduite des véhicules personnels pour les besoins du service ;
- Les courriers d'information des agents sur leurs droits et obligations;
- La mise en œuvre des enquêtes administratives ;
- Les documents relatifs à la gestion administrative des contrats de stage et d'apprentissage ;
- La communication de documents administratifs en matière de ressources humaines ;
- Les accusés de réception au sens de l'article L.112-3 du Code des Relations entre le public et l'administration ;
- La représentation de la commune aux réunions de médiation obligatoire ou facultative devant le CIG.

**ARTICLE II** : Donne délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Ahlem BEN AMEUR, Directrice des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien KOCHER, 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint, à l'effet de signer :

- Les arrêtés de suspension, à titre conservatoire, des agents ayant commis des actes pouvant constituer une grave faute disciplinaire et perturber le fonctionnement du service.

**ARTICLE III** : La signature doit être systématiquement précédée de la mention suivante : « Pour le Maire et par délégation de signature, Directrice des ressources humaines, Ahlem BEN AMEUR ».

**ARTICLE IV** : Le présent arrêté de délégation de signature prendra effet à compter des formalités de publication électronique et de transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE V** : Le présent arrêté de délégation de signature sera notifié à l'agent concerné.

**ARTICLE VI** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet du Val de Marne
- à Madame la Comptable Publique,

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;

- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

*Certification exécutoire*

Compte tenu de la réception en Préfecture  
le  
et de la publication le  
Le Maire

**Pierre-Michel DELECROIX**

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,  
Le **27 MARS 2026**  
Le Maire,



**Pierre-Michel DELECROIX**

**Notifié le :**

**Signature de l'agent :**